

vù passer dans les mains de Son Alt. Royale, il en conçut une haine violente pour le nouveau Duc, & dès qu'il fut monté sur le Trône de Russie, il se disposa à user de ses forces pour accomplir son premier dessein; il fit marcher des troupes en Courlande, pendant que Son Alt. Royale en étoit absente, & ordonna d'y mettre le scelé sur les biens du domaine; en même-tems il rappella les Biron de leur exil, & engagea leur père à faire une cession des Duchés de Courlande & de Semigalie en faveur du Prince George de Holstein, comme on en voit la preuve dans une Lettre de Pierre Biron au Baron Knügge, son Agent, laquelle porte que *l'Acte de renonciation n'existe plus, puisque l'Impératrice l'a rendu.*

Un pareil Acte, fait sans l'aveu du Seigneur Suzerain, étoit nul sans doute & ne seroit qu'à priver le Comte de Biron de tout droit sur le Fief, s'il lui en étoit resté quelqu'un. C'est assurément dans un Vassal un acte de félonie que de céder un Fief dont il ne peut en aucune maniere disposer, de le céder sans consulter son Seigneur Suprême, & à un Prince étranger, Oncle d'un puissant Voisin très-disposé à se prévaloir de la supériorité de ses forces.

Les conséquences de cette coupable entreprise eussent pû devenir funestes à la liberté des Courlandois & pernicieuses à la Pologne; mais la Providence delivra le Nord d'un Prince qui menaçoit de le mettre en feu; tous les voisins se réjouirent de le voir remplacer par une grande Princesse dont la sagesse & la magnanimité leur étoient connûes; le Roi & la République de Pologne, en particulier, devoient se féliciter de cet heureux changement. En effet, l'Impératrice Catherine II. répondant à leurs espérances, se hâta de révoquer les ordres donnés par Pierre III. pour mettre le scelé sur les biens du domaine de la Courlande & faire des actes d'autorité dans un pays qui ne relève nullement de son Empire.

Malheureusement le Comte de Biron tarda peu à trouver le moyen de prévenir la Cour de Russie en sa faveur. L'Impératrice écrivit au Roi, en date du 3. Août dernier; & se fondant sur les démarches faites autrefois par rapport à l'élargissement de ce

Duc